

U**2019** NSS

1 – ARTS DU CIRQUE

Mise à jour : 18 octobre 2018



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux, démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 9
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 12
Membres CMN	Page 15
Annexes	Page 16

Introduction

La réglementation se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la **fiche artistique et sportive** des **Arts du cirque**.

Les arts du cirque s'inscrivent dans une logique de création artistique basée autour de la rencontre et de l'échange.

La fiche Arts du cirque a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement de l'activité.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation de la pratique artistique et sportive pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des rencontres les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler une manifestation nationale.

En tout état de cause une telle rencontre ne pourra être organisée avec moins de **QUATRE** AS qualifiées.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Arts du cirque pourra être mise à jour au cours de cette période (*notamment début décembre, à la suite du stage national de Lomme*).

La CMN Arts du cirque précise que les rencontres entre les troupes et les spectateurs sont la finalité de l'activité. Si présenter un spectacle à un public est important, tout le travail préparatoire (laboratoires, créations, sorties, partenariats...) est indispensable.

Pour autant en tant qu'activité artistique, elle se décline comme un échange constructif et formateur, une découverte des univers circassiens de chaque élève et de leurs enseignants (technique, chorégraphique, scénique, imaginaire).

D'un point de vue éducatif, il faut veiller à ce que l'élève ne soit pas uniquement interprète.

Les rencontres artistiques peuvent se décliner sous différentes formules : spectacles, ateliers de pratiques, résidence de création, master class, formation.

Culturellement, les arts du cirque s'appuient beaucoup sur les Festivals. Ces temps de rassemblement donnent l'opportunité de jouer, rencontrer, partager et éventuellement de s'ouvrir à d'autres formes artistiques.



Accessibilité

Rencontres

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des rencontres sur les sites académiques et départementaux », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements sur les rencontres nationales en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.
Voir avec les services concernés selon le niveau de rencontre.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- Rugby,
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes

Conditions de participation

Les rencontres artistiques sont ouvertes à toutes les AS.

	COLLÈGES LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	5 à 15 circassien(ne)s Mixité possible
JEUNE OFFICIEL	Au minimum un « Jeune Officiel », Jeune Loyal ou Jeune Régisseur (cf. livret du Jeune Officiel) Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer à la rencontre nationale
JEUNE COACH	Le Jeune Coach est obligatoire, de niveau académique et intégré à la troupe. Il peut être (ou non) artiste.
RÈGLEMENT	Programme Arts du Cirque 2016-2020
FORMULE DE RENCONTRES ARTISTIQUES	Plusieurs formules de rencontres sont envisageables : <ul style="list-style-type: none"> - Formule Spectacles (présentations publiques) - Formule Ateliers de pratique (découverte, initiation, workshop, laboratoire) - Formule Résidence de création (travail, <u>création</u>, présentation) - Formule Master class (travail avec un <u>artiste</u>) - Formule Formation (Cf. Programme des Arts du Cirque 2016-2020)
FESTIVAL CIRCADIE'N	Le Festival se distingue des rencontres artistiques par : <ul style="list-style-type: none"> - Sa durée - Sa composition (il regroupe toutes ou <u>plusieurs</u> formules¹)
MODALITÉS DE PARTICIPATION	<ul style="list-style-type: none"> - 15 places réservées par académie (participation de 1 à 3 AS) - Engagement de principe de participation d'une AS/académie pour fin janvier. Les places qui resteront disponibles seront réaffectées vers d'autres académies qui en auront fait la demande au comité de programmation (CMN, DNA/DT et comité local)² - Participation à une rencontre académique avec proposition des SR d'AS qui présentent - Les services académiques feront ensuite remonter une ou plusieurs AS qui répondent aux critères (voir dossier de candidature/conditions de participation³) - Le stage de formation (fin novembre 2018) permettra de détailler le calendrier de l'année et son contenu (dates et lieux des rencontres)

	<p>En préambule, quelques précisions sur les modalités de participation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- L'organisateur du Festival rédige le dossier de candidature spécifique à la manifestation (rencontres artistiques, festivals) 2- Le SR destinera les dossiers de candidature à l'organisateur à la date butoir indiquée dans le calendrier (12 avril). DB : 10 avril 2019 3- Le comité de programmation³ étudiera les candidatures afin de valider la participation des AS (26 avril) <p>Le dossier de candidature stipule les conditions de participation :</p> <p><u>Attentes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets artistiques (thématique, note d'intention...) - Contribution aux parcours (artistique, citoyen, avenir et santé) - Expériences antérieures (cf. formule de rencontre artistique) <p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faisabilité technique (moyens à disposition) - Espace scénique - Informations pratiques : conditions financières, (Cf. Cahier des Charges Arts du Cirque 2016-2020)
NOMBRE DE TROUPES	28 équipes / 26 + DOM + AEFÉ

1 Voir formule des rencontres artistiques

2 Comité de programmation : CMN, DNA/DT, comité local

3 Dossier de candidature sera mis en ligne mi-décembre (fiche de candidature / conditions de participation)

Rencontre nationale UNSS Sport Partagé

Arts du cirque

Toute AS engagée sur un projet de sport partagé en Arts du cirque doit se faire connaître auprès de son service départemental et régional UNSS qui en fera part à la Direction Nationale au plus tard fin janvier 2019.

Conditions de Participation

Tous les élèves en situation de handicap sont autorisés à participer :

- Soit au sein d'une troupe constituée (inclusion)
- Soit au sein d'une troupe « sport partagé » (présentation de l'attestation MDPH obligatoire lors de l'accueil du CF), correspondant au tableau ci-dessous

Des dispositions réglementaires seront proposées par la CMN afin d'organiser une rencontre spécifique sur la manifestation nationale.

	COLLÈGES	LYCÉES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins Minimes Cadets Cadet limité à 1 pour les élèves valides Pour les élèves en situation de handicap possibilité d'avoir 1 junior première année au maximum dans l'équipe	Minimes Cadets Juniors Seniors Pour les élèves valides, un junior maximum et pour les élèves en situation de handicap catégorie unique
COMPOSITION DES ÉQUIPES	2 ou 4 élèves Principe : 1 élève valide associé à 1 élève ESH (En Situation de Handicap). ESD doit avoir une reconnaissance MDPH Les élèves ESH peuvent être licenciés à la FFSA ou FFHS.	2 ou 4 élèves Principe : 1 élève valide associé à 1 élève ESH (En Situation de Handicap). ESD doit avoir une reconnaissance MDPH Les élèves ESH peuvent être licenciés à la FFSA ou FFHS.
JEUNE OFFICIEL	1 Jeune Officiel certifié académique Il peut être d'une autre association sportive de l'académie	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire, certifié académique, par équipe qualifiée. Il peut être (ou non) artiste.	
RÈGLEMENT	Code UNSS 2016-2020 adapté	
FORMULE DE COMPÉTITION	A déterminer en fonction du handicap	A déterminer en fonction du handicap
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une rencontre « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique	Toutes les AS qui auront justifié d'une participation à une rencontre « sport partagé » au niveau départemental et/ou académique
NOMBRE D'ÉQUIPES	En fonction des engagements	En fonction des engagements

Remontée des résultats des rencontres qualificatives

La date limite de transmission des résultats académiques par les SR est inscrite dans le calendrier des rencontres nationales, régulièrement mis à jour.

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux rencontres ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <http://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Une demande de repêchage indiquée ne sera prise en compte que par l'envoi à la DN de la demande officielle (Annexe 1 du Règlement Fédéral).



Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Les Arts du Cirque offrent, au sein de l'UNSS, une dimension artistique qui permet l'ouverture sur la création et sur le monde du spectacle. L'histoire des Arts du Cirque à l'UNSS montre que cette discipline artistique propose une nouvelle alternative d'expression et d'échange.

En perpétuel mouvement, les arts du cirque se mélangent de diverses pratiques culturelles, artistiques et acrobatiques : arts du déplacement, danse urbaine, Street-art, BMX, Double Dutch, foot freestyle, percussions corporelles...

Formation

En complément du programme « **Jeunes Officiels, vers une génération responsable** » destiné aux jeunes « Loyal », jeunes organisateurs, jeunes coaches et jeunes reporters, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateurs de l'association sportive.

Un **stage de formation de formateurs d'animateurs d'AS Arts du cirque** va avoir lieu les **29 et 30 novembre 2018 au Centre Régional des Arts du Cirque de Lomme-Lille**. L'information a été transmise aux services régionaux UNSS à destination des AS concernées. Les personnes intéressées devront alors candidater auprès de leur service régional pour validation (au plus tard fin octobre).

Partenariat

Concernant les Arts du Cirque, une convention cadre a été signée le 10 juillet 2015 entre le MEN, l'UNSS, l'USEP et la FFEC. Sont mentionnées :

- L'engagement de la FFEC pour la mise en place de projets éducatifs,
- Les actions de la FFEC à destination des intervenants en arts du cirque et des enseignants partenaires,
- Les engagements de l'UNSS
- Les engagements de l'USEP
- Les engagements du MEN

Pour améliorer l'ouverture et continuer à développer des compétences artistiques, il est précieux de pouvoir nouer des partenariats dans et en dehors de l'éducation nationale :

- Dans l'éducation nationale : USEP, DAAC (Délégation Académique pour l'Action Culturelle), PEAC de l'établissement
- En dehors de l'éducation nationale : FFEC, pôles nationaux arts du cirque, scènes culturelles, collectivités territoriales, formations professionnelles, compagnies artistiques

www.ffec.asso.fr

<http://www.territoiresdecirque.com>

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

Filles – Mixité

Les Arts du Cirque se déclinent en parfaite mixité. Il conviendra de poursuivre le travail à destination des publics tant féminin que masculin afin d'offrir un libre accès à tous à la dimension artistique sous toutes ses formes. Cette activité permet la rencontre de l'autre - appréhender le corps de l'autre -, le savoir vivre ensemble mais également la variété et la diversité inhérents à ce genre de pratique - motivation, perception, logique systématique de coopération et d'entraide/enseignement mutuel, et la transmission mutuelle permanente.

Santé

Les Arts du Cirque privilégient la connaissance du corps et permettent d'acquérir une disponibilité corporelle. Puisant son inspiration dans des univers et styles variés, le circassien développera des attitudes propres aux situations de représentation à travers l'investissement, l'engagement, l'affirmation qui l'amèneront à prendre soin de ce corps artistique.

Il est fondamental de souligner le rapport aux risques inhérent à la pratique des Arts du Cirque, la gestion de l'affectif, la maîtrise des « émotions », la prise en compte des risques et donc de la sécurité. Les arts du cirque développent le domaine proprioceptif et permettent la valorisation de l'estime de soi. Chaque élève trouvera sa place dans l'activité quel que soit son tempérament, sa morphologie, sa motivation.

Quartiers prioritaires

La pratique des Arts du Cirque offre une dimension artistique et permet une ouverture sur le monde du spectacle notamment par le caractère nomade propre à ce domaine artistique.

L'accès à une dimension culturelle est alors une priorité en particulier dans les zones prioritaires urbaines et rurales.

Les arts du cirque permettent aux jeunes de se dépasser sans se s'opposer à l'autre.

Le caractère cosmopolite et universel des arts du cirque en fait une activité présente et appréciée sur tout le globe.

Développement Durable

La pratique des Arts du Cirque entraîne une connaissance de l'environnement où les élèves évoluent sur tous les plans :

Social : apprendre à lutter contre les inégalités -ouverture de l'offre aux disciplines artistiques particulièrement à destination des publics de zones sensibles et d'un public mixte-, développer la qualité d'écoute, pratique et fonctionnement mettant en avant les valeurs de tolérance et de respect et pour le handicap, la prise en compte de la différence de l'autre par la mise en valeur de cette différence.

Environnemental : savoir vivre ensemble

Création à partir de récupération de matériaux, confections personnalisées, beaucoup de spectacles tournent autour de ce thème DD « le plastique ce n'est pas fantastique... », de nombreuses œuvres sont issues de ce courant.

Economique: prise en compte des besoins identifiés tout en respectant l'ensemble des contraintes fonctionnement, installations et transports.

Sport Partagé

Le Sport Partagé a pour objectif de faire vivre les différences pour tenter de les réduire, et à terme transformer durablement le regard des élèves ordinaires sur les élèves en situation de handicap (ESH) et réciproquement.

Le jeune coach

Cf. le livret « Je suis jeune coach » (en cours d'écriture)

International

Des troupes étrangères sont régulièrement invitées pour mettre en avant une pratique universelle qui touche aux fondements même de l'éducation, du partage et de l'échange.

Éthique – Parade Festive

Chaque spectateur étant aussi acteur, le respect de l'artiste s'installe de lui-même.

Toutefois, il conviendra de veiller à :

- Développer la sensibilité du spectateur pour qu'il puisse réagir sans nuire
- Orienter les jeunes reporters vers une critique exigeante et bienveillante
- Proposer des formes de rassemblements collectifs (parade, charivari, débats...)

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune « Loyal » Arts du cirque

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres artistiques et sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. L'activité des arts du cirque possède un livret « Jeune Loyal » disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus destinés à l'acquisition de nouvelles compétences.

2. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé « Jeunes Officiels, Vers une Génération Responsable 2016-2017 »)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc.) au sein de son Association Sportive et dans le cadre de l'UNSS. Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vice-présidents élèves, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient.

3. Partenariat entre l'UNSS et la FFEC

Le partenariat entre l'UNSS et la FFEC pour 2018-2019 :

- Présence à la Commission Mixte Nationale UNSS du directeur et du coordinateur fédéral
- Participation à l'organisation et à l'encadrement du stage national en novembre 2018 à LOMME-LILLE
- Echange et partage de pratique : <http://www.ffec.asso.fr/>

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élèves, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « *L'UNSS devra développer la formation de Jeunes Coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement* ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des Jeunes Coachs et des Jeunes Arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (Brassard Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- **Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire, intégré à l'équipe, de la même AS**, peut-être (ou non) compétiteur selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition. Il doit être repéré (Brassard Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (Brassard Maif orange) et doit être repéré.

NB :

- Le Jeune Coach ne peut être Jeune Juge ou Jeune Reporter
- Une équipe sans jeune coach sera déclassée
- Pour plus de précision par activité se référer au livret Jeune Juge de l'activité et au dossier « Jeune Officiel, Vers une Génération Responsable »

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne (définition reprise du cadre général jeune coach). Il n'y a pas de certification mais une validation de l'engagement sur OPUSS.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS, dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement. La sécurité reste sous la responsabilité de l'adulte accompagnateur dont la présence identifiée est obligatoire pendant toute la durée de la compétition (échauffement et plateau).

HORS RENCONTRE/COMPÉTITION			PENDANT RENCONTRE/COMPÉTITION		
Co anime	Anime	Dirige	Assiste	Conseille	Dirige
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève applique les consignes du professeur (technique et sécurité)	L'élève dirige l'échauffement articulaire	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève contribue à la gestion de la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève veille au bon déroulement de la rencontre et à la bonne tenue de sa troupe

Le jeune coach en COLLÈGE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participation aux obligations administratives : inscriptions aux rencontres, vérifications des engagements, contrôle des attestations de licences ➤ Participation à la gestion de l'échauffement avec l'enseignant ➤ Participation à la gestion de la rencontre ➤ Participation au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre ➤ Participation au respect des biens, du matériel et des personnes
Le jeune coach en LYCÉE	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Gestion des obligations administratives : inscriptions aux rencontres, vérification des engagements, contrôle des attestations de licences ➤ Gestion de l'échauffement sous contrôle de l'enseignant ➤ Gestion de la rencontre avec l'accord de l'enseignant ➤ Veille au respect des protocoles d'avant et d'après rencontre ➤ Veille au respect des biens, du matériel et des personnes

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice adjointe de l'UNSS en charge de l'activité : Françoise BARTHÉLEMY

FFEC

Alain TAILLARD
Alain FAIVRE

Directeur
Coordinateur fédéral

UNSS

Florence ZIMNIAK
Clément DUMESTE
Grégory MONIN

Professeur d'EPS / Académie de Clermont-Ferrand
Professeur d'EPS / Académie de Bordeaux
Professeur d'EPS / Académie de Grenoble

Délégué technique UNSS

Pascal THOMAS

Service Régional UNSS / Académie de Grenoble

Annexe 1

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en 2019

NEANT

Annexe 4

AS ayant fait forfait dans les huit jours avant les rencontres en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en 2019

NEANT